

DEC110948DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n° 7503

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC105240INS2I du 1^{er} janvier 2011 portant renouvellement pour 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité mixte de recherche n°7503 intitulée « Laboratoire Lorrain de Recherches en Informatique et ses Applications » dont la directrice est Madame Françoise SIMONOT-LION ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Chantal Chretien, ingénieur de recherche CNRS, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal Chretien, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Pierrick Gaudry, Directeur de Recherche CNRS, directeur-adjoint.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal Chretien et Monsieur Pierrick Gaudry, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Jean-Yves Marion, Professeur, directeur-adjoint.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal Chretien, Monsieur Pierrick Gaudry et Monsieur Jean-Yves Marion, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Julie Buquet, Assistant Ingénieur CNRS.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} avril 2011

Françoise SIMONOT-LION

Directrice de l'UMR 7503